

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18 décembre 2018

DELIBERATION
n° CA 2018 - 184

*relative à la modification du tarif de la préparation d'été de l'Institut d'Etudes Judiciaires
année universitaire 2018/2019*

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE UNIQUE

Le tarif de la préparation d'été de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Toulouse est fixé à 650 €.

La Présidente du Conseil d'Administration



Corinne MASCALA